

**Arrêté temporaire n°ST25/281  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**RUE DE LA PLAINE SAINT-MARTIN**

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB,  
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,  
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,  
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,  
VU l'autorisation de voirie n° ST25/281AV,  
VU l'arrêté notifié le 9 avril 2024 portant délégation de signature au 1er Conseiller Municipal Délégué,  
VU la demande émise par R-LITTORAL-TP demeurant Avenue du 11 Novembre lieu dit "la gare" 62170 Montreuil-sur-Mer  
représentée par Monsieur Yvan ROGEE pour le compte de ENEDIS demeurant 260 route de Desvres 62280 SAINT MARTIN  
BOULOGNE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,  
**CONSIDÉRANT** que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du  
stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 16/06/2025 au 16/07/2025 RUE DE LA PLAINE SAINT-  
MARTIN,

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 16/06/2025 et jusqu'au 16/07/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent du 9A au 11 RUE DE LA PLAINE SAINT-  
MARTIN :

- La circulation est alternée par feux ou K10 ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise  
exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de  
l'article R. 417-10 du code de la route et possible de mise en fourrière immédiate ;
- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une  
modification des conditions de circulation et de stationnement. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. La circulation  
est alternée par feux ou K10. Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés.

**Article 2**

Le présent arrêté devra être affiché sur le site pendant toute la durée du chantier.

**Article 3**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en  
place par R-LITTORAL-TP.

**Article 4**

Monsieur le Maire Vice-Président de la CAB, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services  
Techniques et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la  
réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Martin-Boulogne, le 28 mai 2025  
Pour le Maire,  
Conseiller municipal délégué à la voirie et cimetière

//

**René WIART**

**DIFFUSION:**

- ENEDIS
- la Police Municipale
- R-LITTORAL-TP

ANNEXES:

*plan*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

Direction Régionale ENEDIS - Nord - Pas de Calais  
Service ingénierie  
Antenne Littoral  
260 route de Desvres  
62222 St Martin Boulogne

## Département du Pas de Calais

### Affaire N° DA22/017032

# Saint-Martin-Boulogne

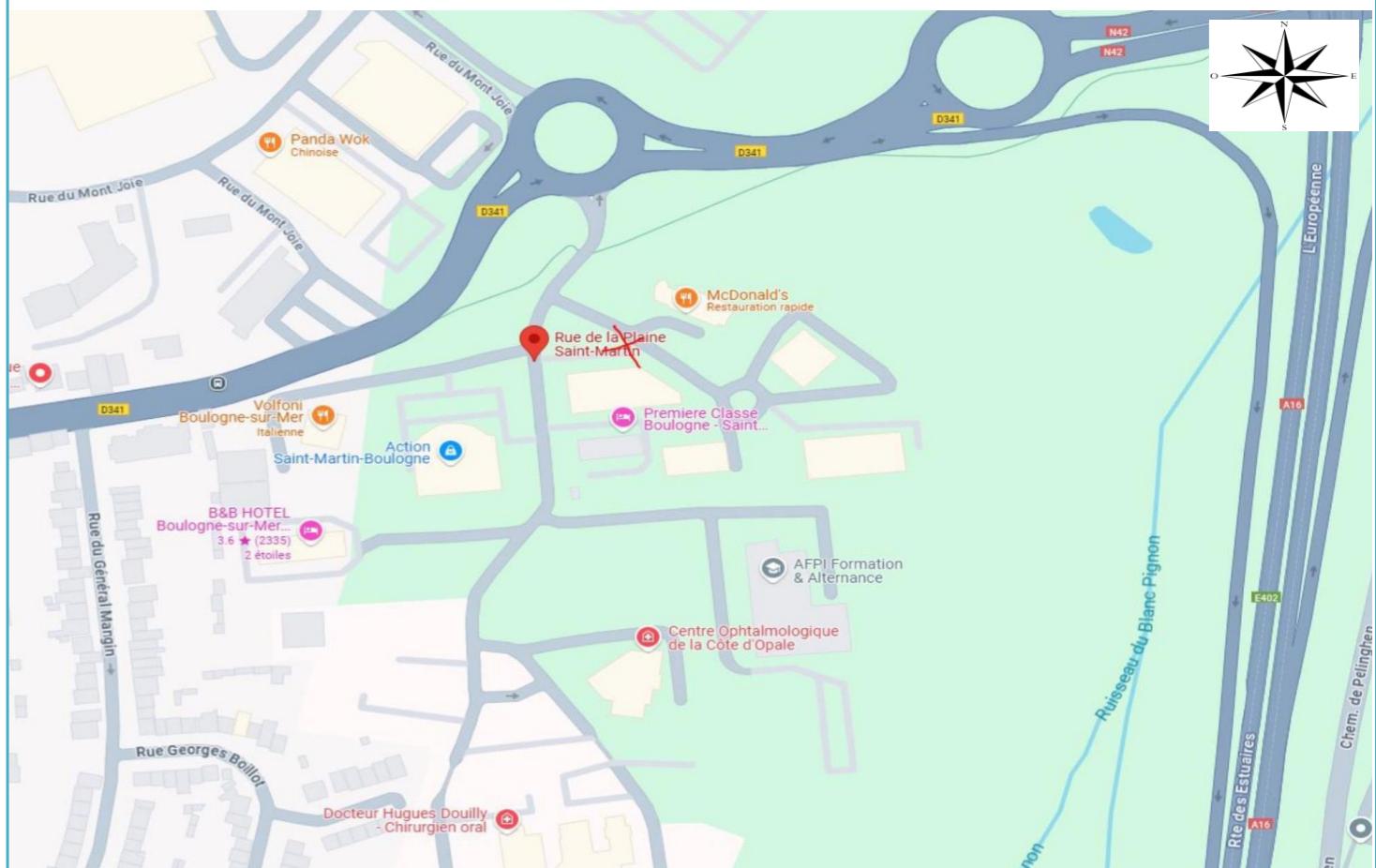
**9 Rue de la Plaine Saint Martin    RAC-24-2D1KA3B30G**

## PROJET ELECTRICITE

## Extension de 115 mètres de réseau BT 240<sup>2</sup> pour création d'un branchement C4 IRVE

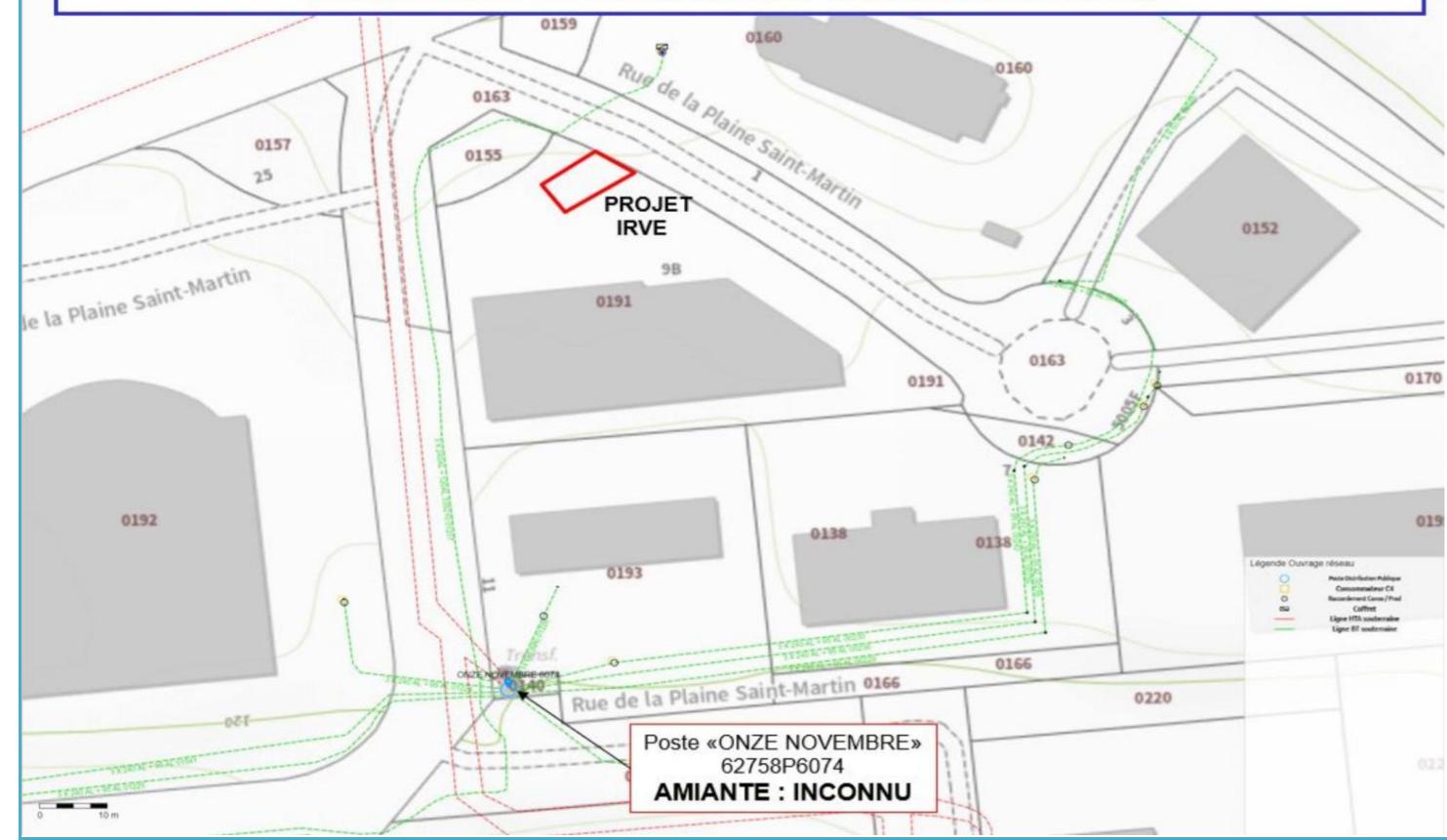
Coordonnées Lambert du Poste HTA/BT:	X =		Y =	
CP: Creteur Olivier	Tél :	Mail:		
Entreprise travaux :	Poste source:	OSTROHOVE		
	Départ HTA:	OSTROC2712		
	Poste HTA/BTA:	ONZE NOVEMBRE		
N° DT Protys:	N° GDO du poste:			
Maître d'ouvrage à la réalisation  GUSTIN François-Xavier	Echelle:		Article R323-25 n° :  DA22/017032	
Plan n° DA22/017032  réalisé le :  par :	Plan validé le :  par :		Visa validateur :	
DATE	MODIFICATIONS		REALISEES PAR	VISA

## PLAN DE SITUATION



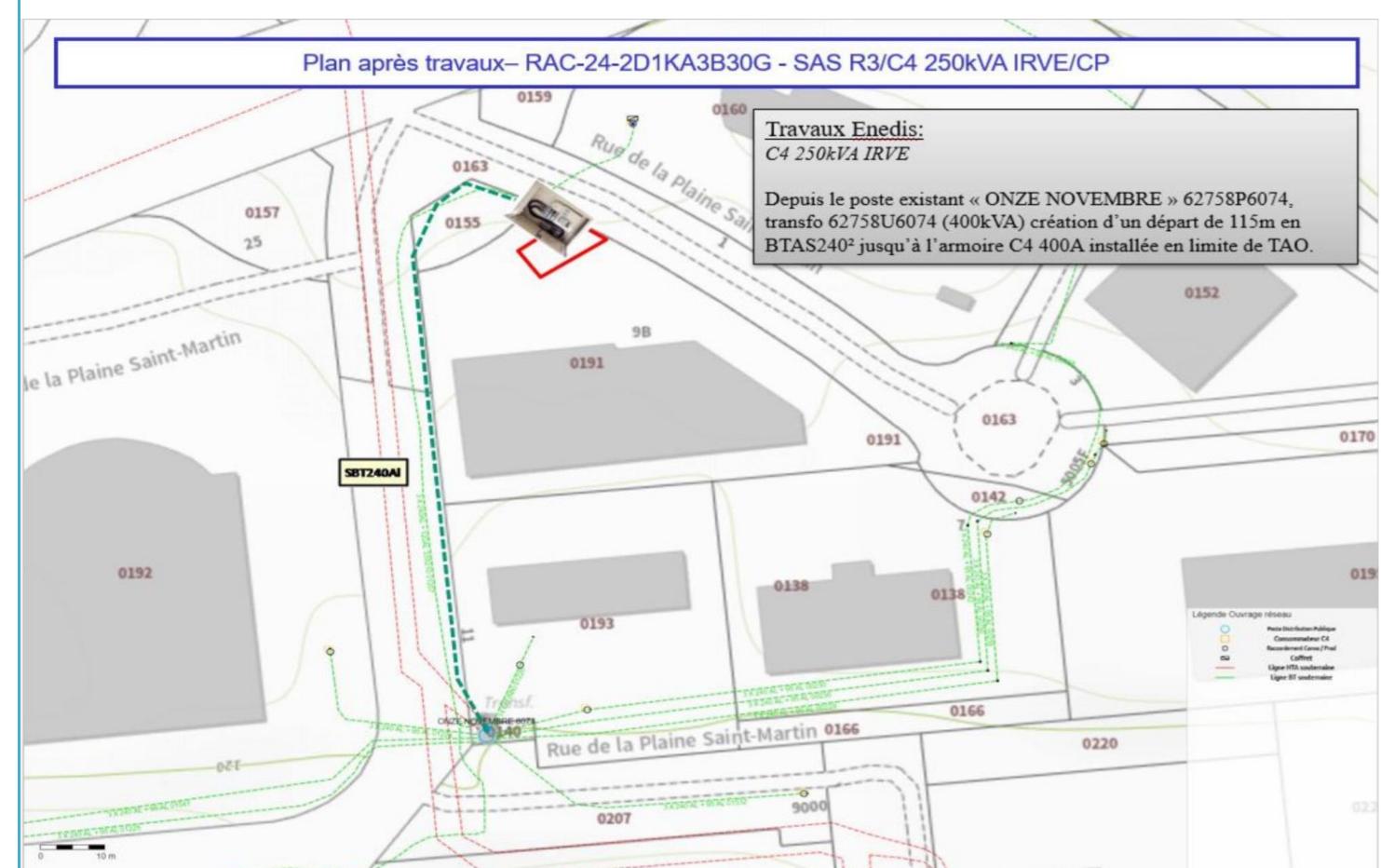
## PLAN AVANT TRAVAUX

Plan avant travaux – RAC-24-2D1KA3B30G - SAS R3/C4 250kVA IRVE/CP



## PLAN APRES TRAVAUX

Plan après travaux – RAC-24-2D1KA3B30G - SAS R3/C4 250kVA IRVE/CP



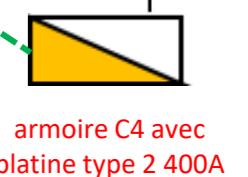
## Schéma électrique

Poste "ONZE NOVEMBRE"  
62758P6074



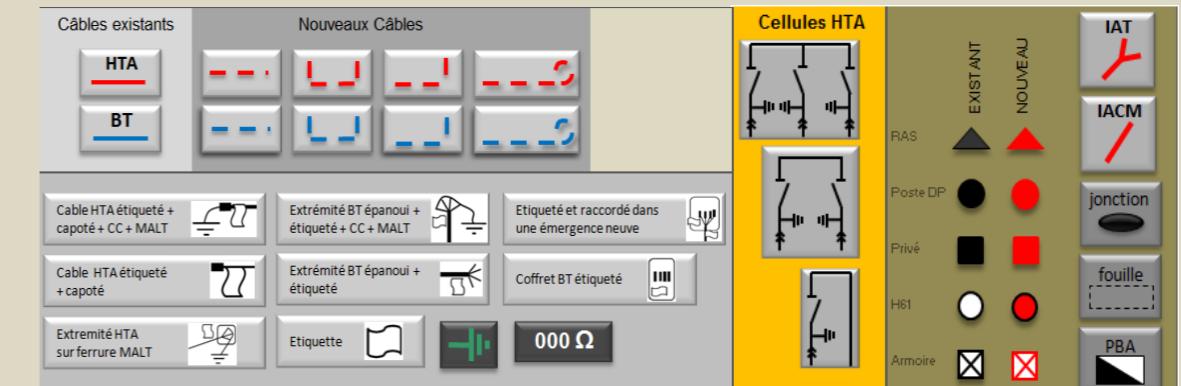
113 mètres de BTS 3x240mm² + 115mm² Alu

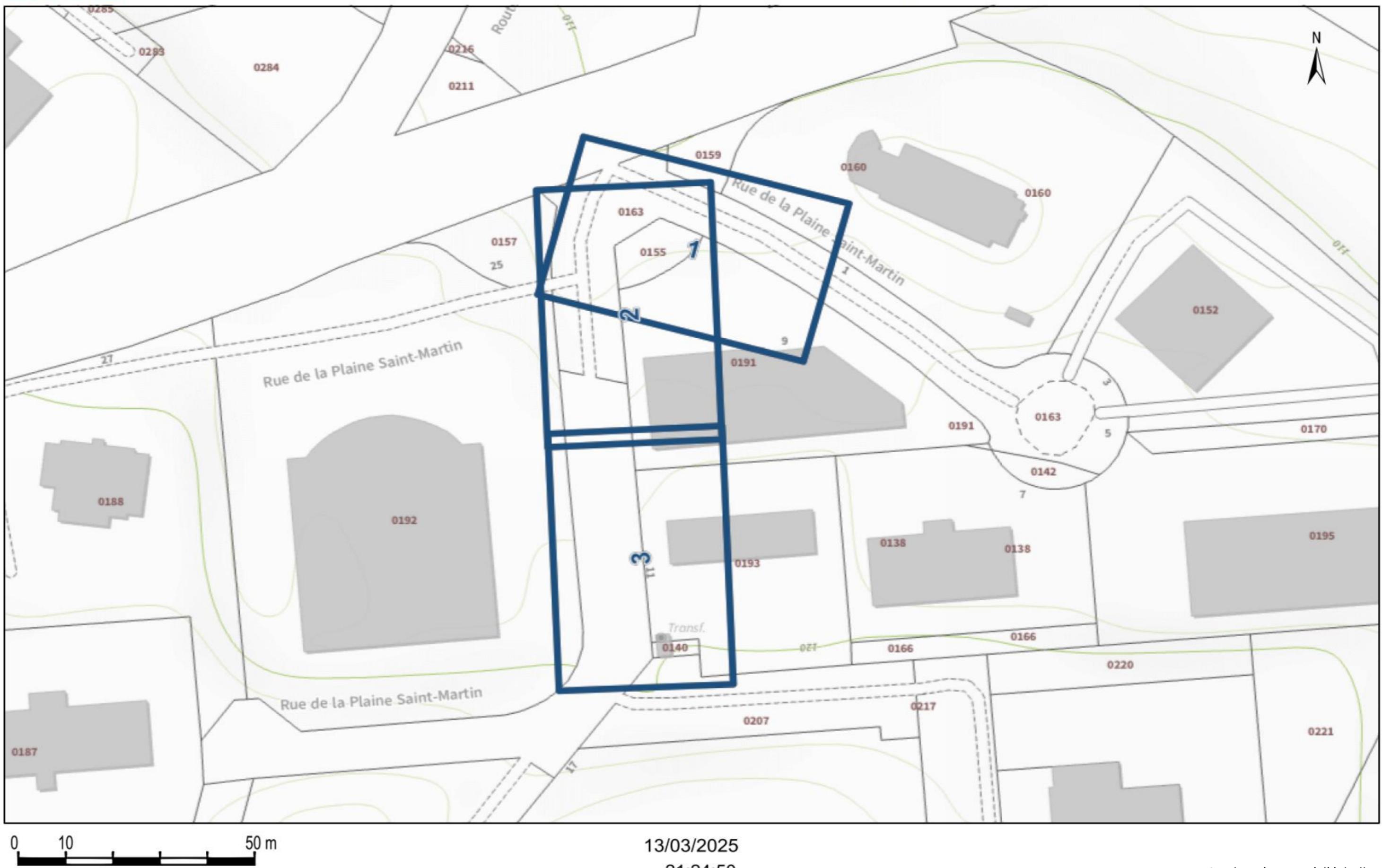
A



armoire C4 avec  
platine type 2 400A

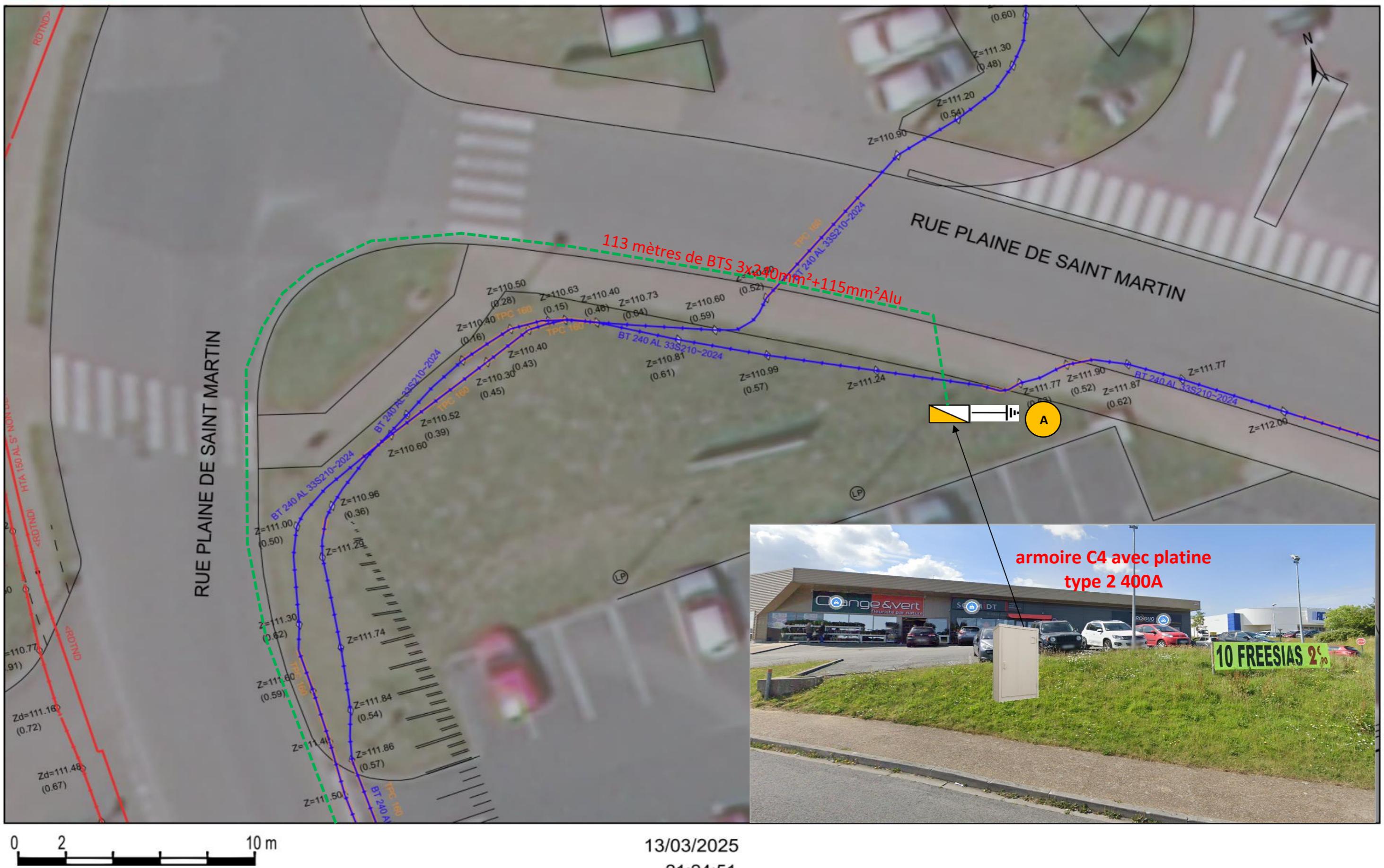
## Legende





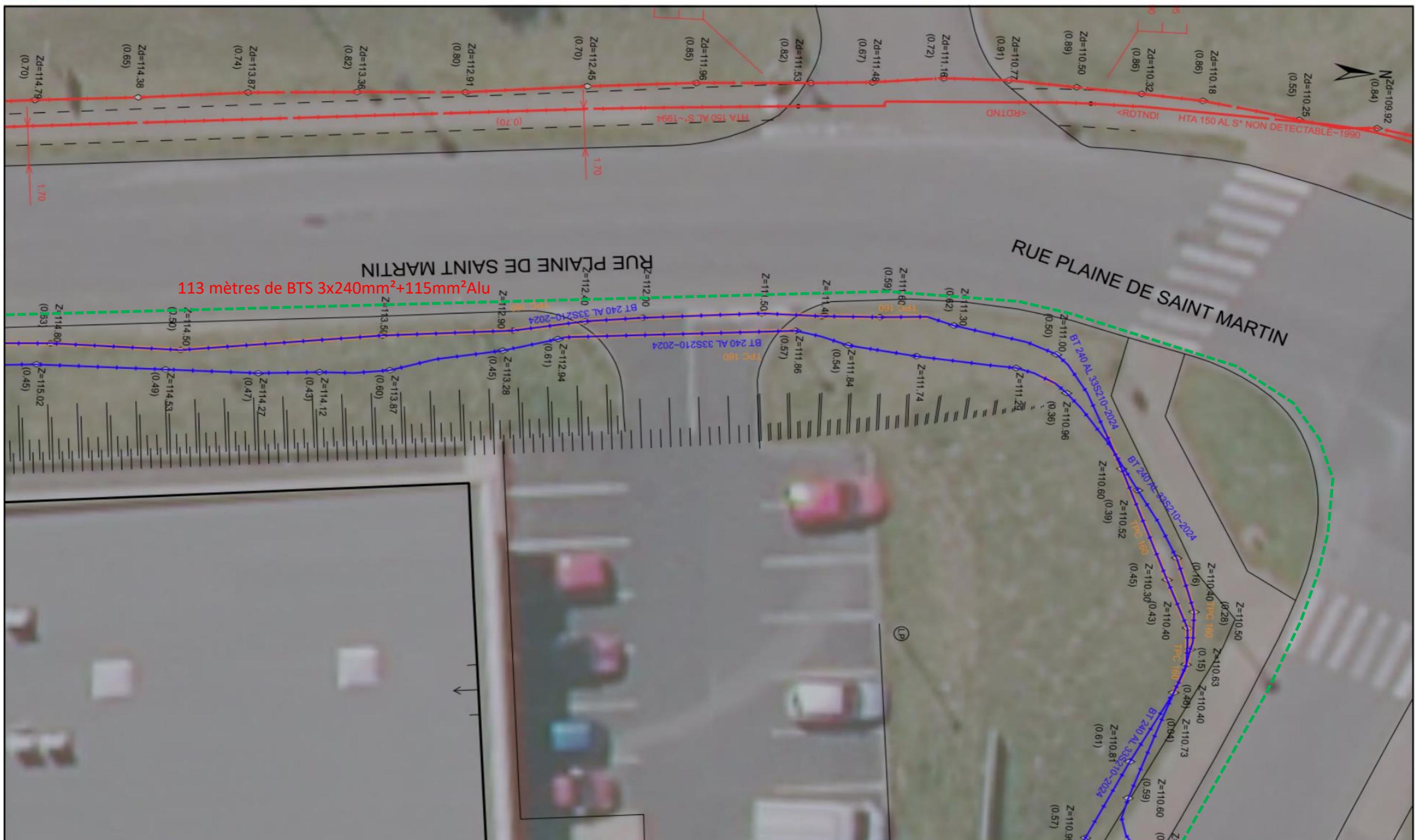
Ce plan n'est pas à l'échelle

(1/3)



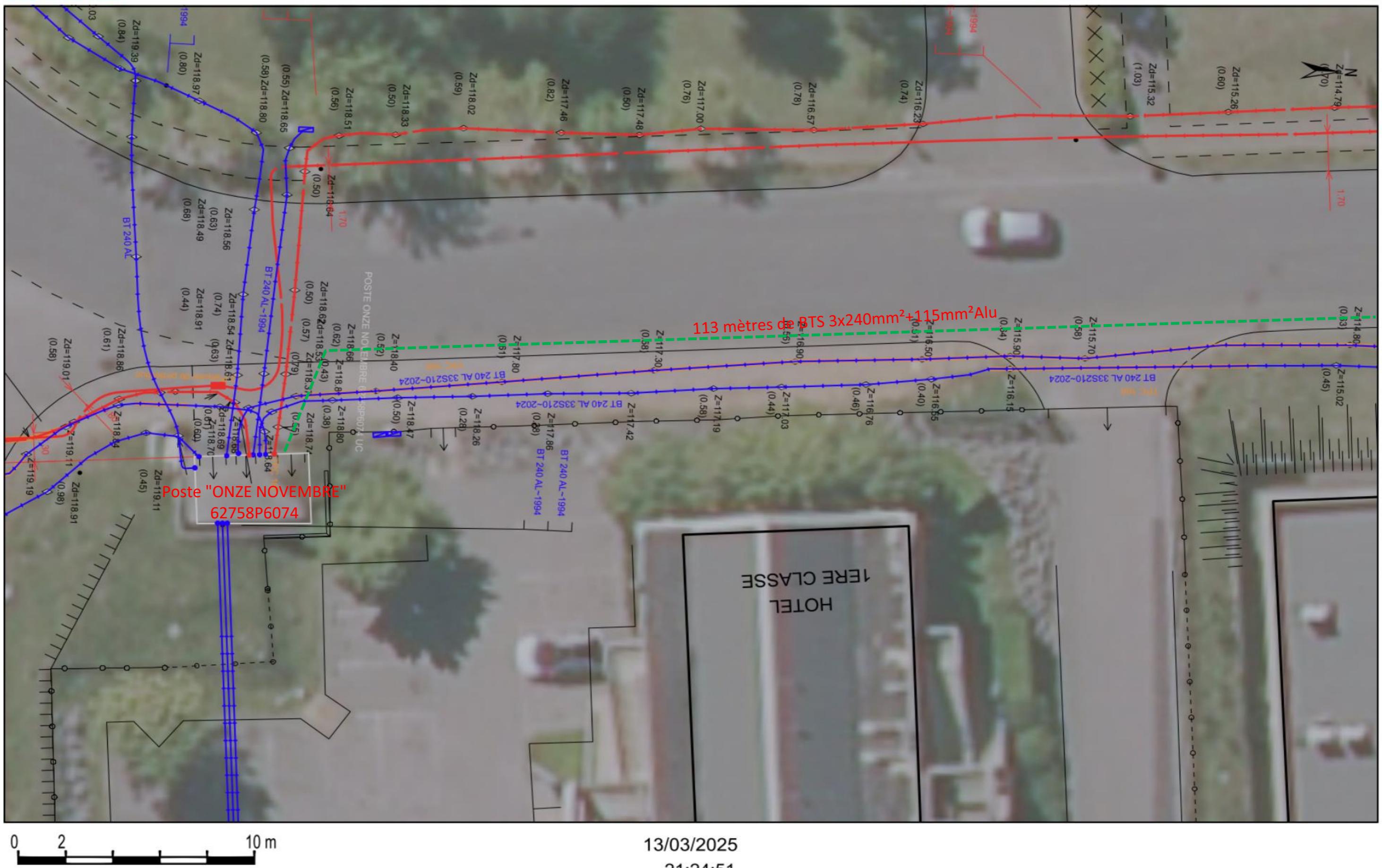
13/03/2025

21:24:51



13/03/2025

21:24:51



## CHOIX DE LA FORME DES PRISES DE TERRE

Résistivité $\rho$ en $\Omega \cdot m$	Boucle à fond de fouille		Piquet vertical	Piquet tracteur						
	Poteau périphérique 2 m	Poste HTA/BT périphérique 10 m	Long. 3 m	Long. 3 m	Grille en tranchée 2,5 m	Serpentin 1 tranchée de 3 m Conducteur 10 m	Serpentin 2 tranchées de 3 m Conducteur 2 x 10 m	Serpentin 2 tranchées de 5 m Conducteur 2 x 15 m	Patte d'oie 3 branches de 5 m + 1 piquet central 3 m.	Patte d'oie 3 branches de 10 m + 1 piquet central 5 m.
50 $\Omega \cdot m$	30 $\Omega$	8 $\Omega$	17 $\Omega$	19 $\Omega$	10 $\Omega$	12 $\Omega$	7 $\Omega$	5 $\Omega$	5 $\Omega$	3 $\Omega$
100 $\Omega \cdot m$	60 $\Omega$	17 $\Omega$	34 $\Omega$	37 $\Omega$	20 $\Omega$	25 $\Omega$	14 $\Omega$	10 $\Omega$	10 $\Omega$	6 $\Omega$
200 $\Omega \cdot m$	120 $\Omega$	34 $\Omega$	66 $\Omega$	75 $\Omega$	40 $\Omega$	50 $\Omega$	28 $\Omega$	20 $\Omega$	20 $\Omega$	12 $\Omega$
300 $\Omega \cdot m$		50 $\Omega$	100 $\Omega$	112 $\Omega$	60 $\Omega$	75 $\Omega$	42 $\Omega$	30 $\Omega$	30 $\Omega$	18 $\Omega$
400 $\Omega \cdot m$		66 $\Omega$	133 $\Omega$	149 $\Omega$	80 $\Omega$	100 $\Omega$	56 $\Omega$	40 $\Omega$	40 $\Omega$	24 $\Omega$
500 $\Omega \cdot m$					100 $\Omega$	125 $\Omega$	70 $\Omega$	50 $\Omega$	50 $\Omega$	30 $\Omega$
750 $\Omega \cdot m$					150 $\Omega$	180 $\Omega$	105 $\Omega$	75 $\Omega$	75 $\Omega$	45 $\Omega$
1000 $\Omega \cdot m$					300 $\Omega$	240 $\Omega$	140 $\Omega$	100 $\Omega$	100 $\Omega$	60 $\Omega$

**IL EST IMPERATIF DE VERIFIER LA RESISTIVITE DU SOL EN FOND DE FOUILLE  
AVANT LE CHOIX ET LA MISE EN PLACE DES PRISES DE TERRE DU NEUTRE**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES (MASSE ET NEUTRE)**

## CREATION DE POSTE

## TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRES DU NEUTRE

Nom du poste HTA/BT	Résistance Terre Masse <b>RM</b>	Résistance Terre Neutre <b>RN</b>	Résistance entre masse et neutre <b>RMN</b>	Résistance de couplage masse neutre <b>RC=(RM+RN-RMN)/2</b>	Vérifier $(RC/RM) < 15$ Si KO améliorer RM ou déplacer RN

## LEGENDE DES OUVRAGES ELECTRIQUES

	PROJETÉ	EXISTANT	DÉPOSÉ
Câble HTA aérien	— — — —	—————	- - - - -
Câble HTA souterrain	— — — —	—————	- - - - -
Câble BTA aérien	— — — —	—————	- - - - -
Câble BTA souterrain	— — — —	—————	- - - - -
Câble Brt souterrain	— — — —	—————	- - - - -
Support béton			
Support bois			
Branchem. 4 fils	—	—	—
Branchem. 2 fils	—	—	—
MALT	—	—	—
REMBT - C400			
Boite de jonction			
Borne CIBE			
platine C4			
Autres coffrets			
poste de distribution publique			
Remontée Aéro-souterraine			
Coupe Type ( 2 câbles)			

## TABLEAU DES LONGUEURS : AERIEN, SOUTERRAIN HTA & BT

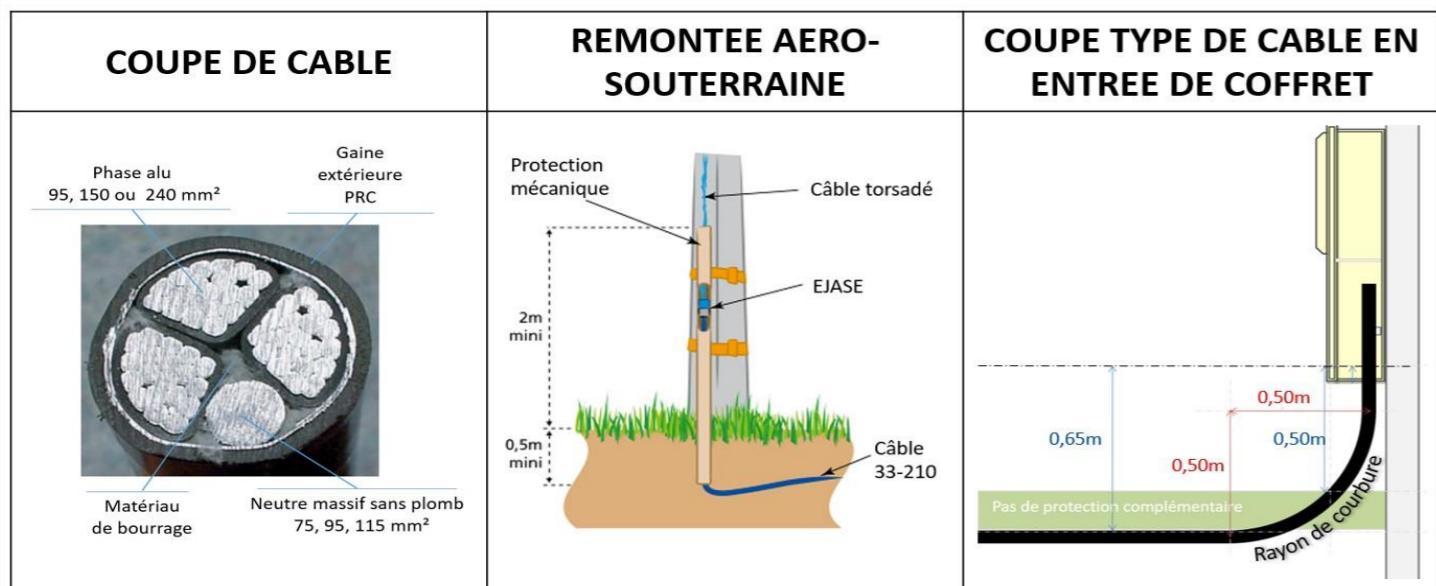
## TABLEAU DE POSE - RECAPITULATIF

TYPE	NATURE	SECTION	Longueurs		Repère sur Folio
			Géographique	Electrique	
BTS	Alu	3x240 + 115 Alu	113	118	

## TABLEAU DE DEPOSE - RECAPITULATIF

## TABLEAU DE POSE BRANCHEMENT

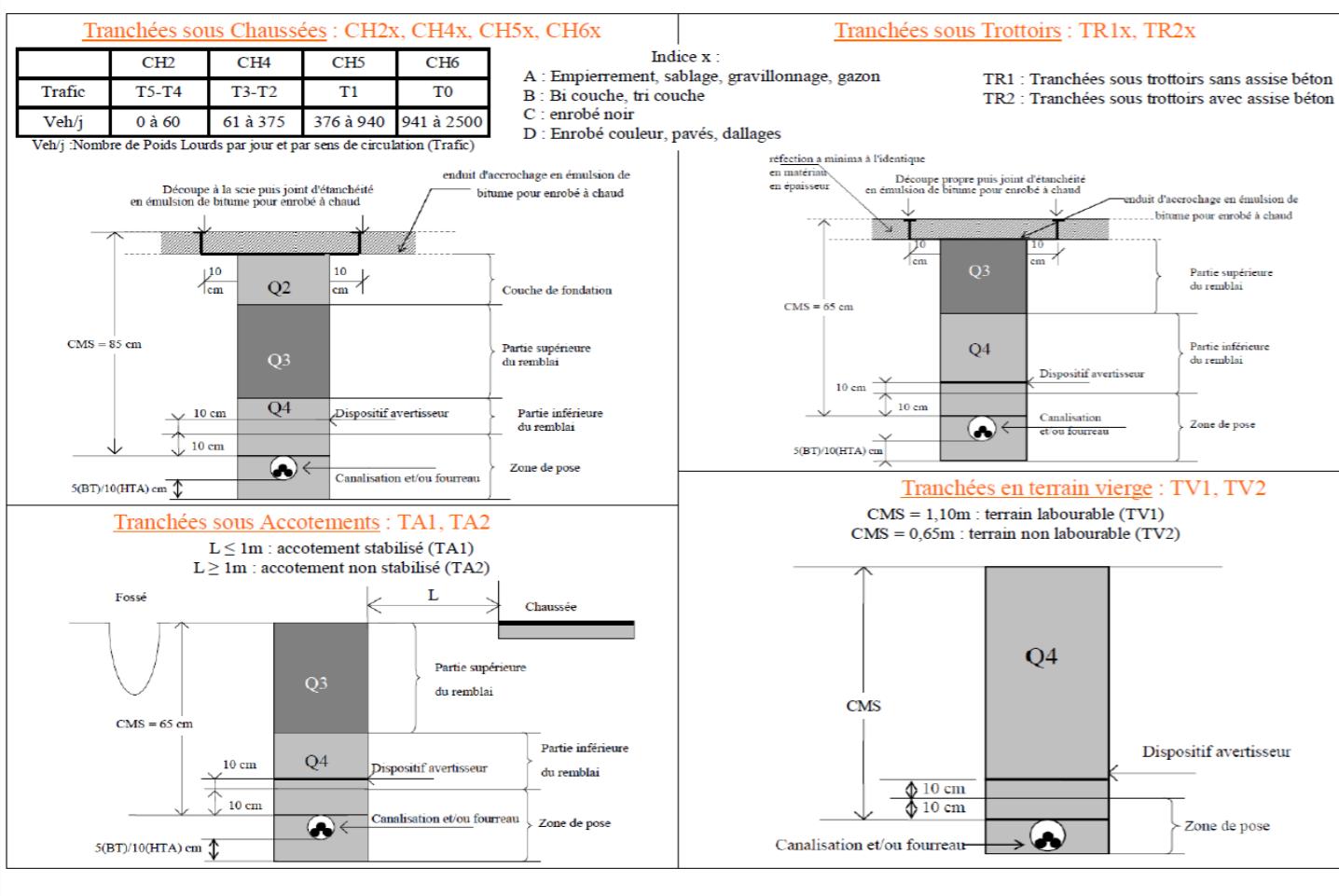
## COUPE TYPES - CABLES



## DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Depuis le poste existant « ONZE NOVEMBRE » 62758P6074, transfo 62758U6074 (400kVA) création d'un départ de 115m en BTAS240<sup>2</sup> jusqu'à l'armoire C4 400A installée en limite de TAO.

## COUPES TYPES TRANCHEES



## INFORMATIONS LIEES A LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Régime de sécurité appliqué suivant le décret du 20 février 1992 plan de prévention.

## INFORMATIONS LIEES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT